

CARTE SENIORS

Ville de Mions



2021-2022

NOTICE D'INFORMATION

Cette année le CCAS de Mions met en place la « Carte Senior » destinée aux personnes âgées retraitées résidant sur la commune de Mions.

La « Carte Seniors » est délivrée gratuitement par le CCAS de Mions aux personnes retraitées, âgées de 60 ans et plus, domiciliées à Mions depuis plus de 3 mois et encore domiciliées à Mions au moment de la demande. L'inscription à la Carte Senior me permet d'être personnellement informé(e) des services, évènements, actions organisés par le CCAS de Mions, lorsqu'ils me concernent.

■ CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À LA « CARTE SENIOR »

- Être domicilié à Mions depuis plus de trois mois et être encore domicilié à Mions au moment de la demande de carte (résidence principale).
- Être retraité
- Être âgé de 60 ans et plus.

■ COMMENT BÉNÉFICIER DE LA « CARTE SENIOR » ?

- Remplir et signer le formulaire de demande ainsi que le règlement de fonctionnement et le remettre au CCAS de Mions.
- Présenter obligatoirement au CCAS de Mions les documents suivants :
 - > une pièce d'identité
 - > un justificatif de domicile de moins de trois mois
 - > un justificatif de notification de retraite

■ QUAND VAIS-JE RECEVOIR MA CARTE ?

La « Carte Senior » vous sera envoyée en début d'année civile, sous réserve que la demande soit déposée au plus tard le 30 novembre de l'année précédente. C'est-à-dire au plus tard le 30 novembre 2021 pour la « Carte Senior 2022 ».

■ PUIS-JE DÉPOSER UNE DEMANDE EN COURS D'ANNÉE ?

Pour les nouveaux arrivants sur la Ville de Mions ou les personnes qui n'ont pas pu déposer la demande dans les temps, il est toujours possible de se rapprocher du CCAS pour une inscription en cours d'année.

■ COMMENT MES DONNÉES SERONT-ELLES CONSERVÉES ?

Les informations recueillies au moment de l'inscription seront enregistrées dans un fichier informatisé par le CCAS de Mions uniquement à cette fin. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées ne seront pas communiquées à des tiers. Les données seront conservées pendant 1 an, jusqu'au 31 décembre de l'année précisée sur la « Carte Senior ».

■ PUIS-JE AVOIR ACCÈS À MES DONNÉES, LES MODIFIER OU LES SUPPRIMER ?

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données personnelles de la collectivité par mail à l'adresse suivante : rgpd@mions.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

